FO TOULOUSE

Toulouse, le 12 octobre 2016

M. Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Hôtel de Ville – Place du Capitole

Objet : CAP promotion interne 2016

Monsieur le Maire,

Nous sommes sollicités par de nombreux agents quant aux critères de promotion interne retenus par la Collectivité. C'est pourquoi, nous souhaitons obtenir par le présent courrier, des éclaircissements quant à la constitution des dossiers de promotion interne, transmis en date du 10/10/2016 par le service compétent de la Direction des Ressources Humaines aux organisations syndicales représentatives.

Après étude de ces documents, plusieurs points justifient ces interrogations.

Agent de maitrise :
Aucun agent de la Direction des Sports n'est proposé ; pour notre organisation syndicale, la promotion de tous les agents de cette Direction, remplissant les conditions statuaires, aurait représenté une reconnaissance certaine de leur implication volontaire et de leur disponibilité lors des longues semaines de préparation de l'Euro de football.
Certains agents, proposés par leur Direction, remplissant les conditions statutaires ainsi que les règles internes à la Collectivité (technicité, examen, etc.) n'ont pas été retenus pour figurer sur la liste des propositions de l'Administration, malgré l'absence de quotas pour ce grade de catégorie C.

Rédacteur, Technicien, Attaché et Ingénieur :
Soucieux de permettre un traitement équitable, nous ne comprenons pas pourquoi certains agents, jamais présentés par leur Direction à la CAP, sont retenus par l'Administration. A contrario, d'autres agents, proposés eux depuis plusieurs années consécutives n'apparaissent que dans la liste « Autres propositions ».

Rédacteur principal 2ème classe :
Nous ne comprenons pas pourquoi aucun poste n'est ouvert alors que la Collectivité compte parmi ces agents des lauréats à l'examen de promotion interne sur ce grade.

Syndicat Général **FORCE OUVRIÈRE** du Personnel de la Ville de TOULOUSE
05.61.22.24.41 – fo.municipaux@wanadoo.fr – www.fo-municipauxtoulouse.com

Vous le savez, notre Organisation Syndicale a toujours participé activement à chaque groupe de travail réalisé avec la DRH dont l'objectif était de définir des critères liés aux conditions de promotion interne et d'avancement de grade.

Pour FORCE OUVRIERE, l'application des règles définies est indispensable pour garantir une réelle équité de traitement des agents face au déroulement de leur carrière.

Comptant vivement sur l'attention toute particulière que vous saurez porter à cette demande, et dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
Pascal MAYNAUD

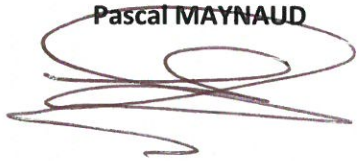

Copie : M. Henri DE LAGOUTINE – Elu du personnel
Sébastien BONNEFOY – Directeur des Ressources Humaines
Mme Lydia LASVIGNES – Service Carrières DRH
M. Olivier DE PECO - Service relations sociales